

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 13 septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vessey, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

**PRESENTS** : M BOCCARD, MC SAUSSAC, S CIVIER (proc de JY MEYER), J DAUMAS (proc de M ALLAMEL), P GAILLARD, I NGUYEN, B PERRUSSET, MF TASTEVIN (proc de E ROCHE), M THINON, P MAISONNEUVE, JF DURAND, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, J BOYER, G DOZ, A ROUSSET (proc de M CEYSSON), B SOUCHE (proc de F CHASSON), M TOURVIELHE, M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 39

Procurations : 6

Votants : 45

Absents : 13

Date de convocation : 7/09/2022

**Secrétaire de séance** : Patrick MAISONNEUVE

**Absents** : M BOUSCHON, K ESSAYAR, C FAURE, R KAPPEL, J SOUBEYRAND, V VANDUYNSLAGER et A CHARROUD

**En présence des suppléants non votants** : JP MARRON

**Objet** : Acte modificatif 2 Marché 2018-20 Gestion OTI.

Vu la délibération n°29112018-03, en date du 29 Novembre 2018 attribuant le marché 2018-20 Gestion de l'Office de Tourisme Intercommunal à l'association Office de Tourisme du Pays d'Aubenas Vals Antraigues, pour une durée de 4 ans (1/1/2019 au 31/12/2022),

Considérant que le marché précité est basé sur une stratégie touristique définie en 2011, Considérant qu'il a semblé nécessaire à la collectivité de diligenter une étude pour définir une nouvelle stratégie touristique, qui prenne en compte les évolutions intervenues en matière de tourisme depuis 2011,

Considérant que le rendu de l'étude précitée attendu au printemps 2023, déterminera le choix du mode de gestion du programme d'actions touristiques de la CCBA, et qu'il est nécessaire de prévoir le maintien des prestations, objet du marché 2018-20, pour la période transitoire du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023, date à laquelle la collectivité pourra avoir décidé et mis en œuvre le mode de gestion de sa politique touristique,

Conformément au CGCT et au code de la commande publique, la commission d'appel d'offres saisie le 1er septembre 2022, a émis un avis favorable pour la prolongation du marché 2018-20 de 6 mois couvrant la période du 1 janvier 2023 au 30 juin 2023.

Présentation faite du rapport de la CAO, Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'autoriser le président à signer l'acte modificatif 2 à intervenir, tel qu'annexé à la présente, qui présente l'incidence financière de la prolongation, au montant de + 216 636.60 € soit une variation de +8.02 % par rapport au prix initial prévisionnel du marché ;
- de le charger du dépôt des déclarations afférentes à la présente, (contrôle de légalité, publicité...);
- d'inscrire les sommes correspondantes au budget 2023.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 14 septembre 2022  
Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20220913-DEL13092022-15-DE  
Date de télétransmission : 16/09/2022  
Date de réception préfecture : 16/09/2022